

Janvier 2021

La fin du télétravail ? Seule la CFDT était signataire !

L'année 2020, une année pourrie. L'histoire recommence ! En ne signant pas l'accord NAO en début d'année, ce sont les salariés qui ont bénéficié d'une augmentation inférieure à ce qu'elle aurait pu être ! En ne signant pas l'accord sur le télétravail, la charte arrivant à échéance le 02 février 21, le télétravail ne sera plus structuré et ce sera la règle de la jungle. Certains ont été plus motivés à venir vous voir pour le chèque syndical que par l'intérêt des salariés ! ne tombez plus dans leur piège et manifestez votre mécontentement !

BREVE DE NEGOTIATION



NAO

Lors de la première réunion, les discussions ont porté sur les données transmises par la direction. Voici le traitement de base moyen par catégorie socio-professionnelle.

CSP	Classe	Sexe	Traitement de base Moyen	Médiane
EMPLOYE	C	Féminin	26771€	26663€
		Masculin	27065€	26818€
OUVRIER	B	Féminin	26682€	26682€
		Masculin	24682€	25603€
	C	Féminin	26385€	26747€
		Masculin	26918€	27002€

CSP	Classe	Sexe	Traitement de base Moyen	Médiane
Maitrise Qualification	D	Féminin	28627€	28588€
		Masculin	28651€	28925€
	E	Féminin	30356€	30303€
		Masculin	30208€	30283€
	F	Féminin	32457€	32760€
		Masculin	32547€	32254€
	G	Féminin	33491€	34670€
		Masculin	34868€	34074€

CSP	Classe	Sexe	Traitement de base Moyen	Médiane
Maitrise Encadrement	E	Masculin	31270€	31270€
	F	Féminin	35975€	35404€
		Masculin	33174€	32368€
	G	Féminin	36451€	36451€
		Masculin	36148€	36655€
	H	Masculin	31844€	31702€

Cfdt: LA CFDT ENGAGÉE
À VOS CÔTÉS
AU QUOTIDIEN



CSP	Classe	Sexe	Traitement de base Moyen	Médiane
CADRE	I	Féminin	39026€	38207€
		Masculin	39418€	37872€
	J	Féminin	39046€	38616€
		Masculin	45054€	44878€
	K	Féminin	46707€	45766€
		Masculin	48194€	47608€
	L	Féminin	54350€	53189€
		Masculin	57094€	56180€
	M	Féminin	57112€	54785€
		Masculin	62759€	59000€
	N	Masculin	84284€	84711€

Cette année, l'indice insee étant proche de 0, la CFDT a quand même reformulé les demandes de l'an dernier.

La prochaine réunion est prévue le 22 janvier et la CFDT ne tardera pas de vous informer sur les propositions qui seront faites.



Maîtrise d'encadrement

Dans l'intérêt global des salariés, la CFDT a signé l'accord mais regrette de ne pas avoir trouvé une majorité contre le forfait jour pour les conducteurs d'exploitation (des contraintes de cadres sans l'être !)

La CFDT regrette également que cette négociation se soit focalisée sur le conducteur d'exploitation au détriment des ME support. Peut-être que certains étaient plus motivés par leur intérêt que celui des ME !

L'accord se résume par :

- Une AI annuelle de 500€bruts (hors NAO)
- La mise en place d'une PSO de 2%
- Forfaitisation de l'astreinte à 90€/jour
- L'intégration de certaines primes

Pour le conducteur d'exploitation :

- Un positionnement en classe H
- Le forfait jour
- Une AI de 700€au moment du changement englobant l'AIG sauf pour ceux qui sont déjà en H
- La mise en place d'une PSO de 4%

BREVE SOCIALE



SMIC

Au 1er janvier 2021, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) augmente de 0.99 %.



PMSS

Le plafond mensuel de la sécurité sociale est gelé pour 2021 à 3428€



Plus simple, plus sûr, recevez nos bulletins d'infos par courriel en indiquant votre adresse personnelle à laquelle vous souhaitez les recevoir à: simonecfdt@gmail.com

Pour plus d'infos, Ayez le reflexe CFDT.